

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

*Date de convocation :*

05 avril 2024

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 9  
Pouvoir : 0  
Votants : 9

N° 1553/2024

Objet :

**Approbation du Compte  
Administratif 2023**

Monsieur le Maire s'étant  
retiré au moment du vote

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent et excusé : GIOVANNI Philippe.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard VILLE, Président de séance et doyen de l'Assemblée délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice correspondant : lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

- un excédent de la section investissement qui s'élève à : **168 604.21€**  
- un excédent de la section fonctionnement qui s'élève à : **324 281.67 €**  
- des restes à réaliser qui s'élèvent à : **372 364.00 €**

Soit un excédent global de **120 521.88 €**

**Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de

sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Extrait certifié conforme,  
Fait à Chepy, le 23 avril 2024.

*Le Maire,*

**J. ROUSSINET**

